



***TARIFS 2018-19 | 1ER NOVEMBRE 2018 AU 31 OCTOBRE 2019**

ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORTANT *

ARTISTES INTERPRÈTES

Tarif de répétition

1 ^{er} mai 2018 au 30 avril 2019	12,00 \$
---	----------

CATÉGORIE | CAPACITÉ DE SALLE

Tarif par représentation

0-299	A	51,55 \$
	B	48,44 \$
300-599	A	57,75 \$
	B	52,84 \$
600-899	A	90,55 \$
	B	75,97 \$
900 et +	A	122,44 \$
	B	98,49 \$

CATÉGORIE | CAPACITÉ DE SALLE

Tarif « majoré » par représentation

0-299	A	120,38 \$
	B	84,98 \$
300-599	A	126,29 \$
	B	89,13 \$
600-899	A	157,43 \$
	B	111,12 \$
900 et +	A	187,74 \$
	B	132,51 \$

CATÉGORIE | CAPACITÉ DE SALLE

Tarif de l'heure supplémentaire

0-299	15,95 \$
300-599	16,75 \$
600-899	20,86 \$
900 et +	24,87 \$

LECTURE PUBLIQUE

L'artiste engagé pour faire une lecture publique est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ère} représentation	Nombre d'heures incluses	Tarif de représentation subséquente et de la reprise	Nombre d'heures incluses
242,63 \$	20	166,26 \$	0

LABORATOIRE PUBLIC

L'artiste engagé pour faire une lecture publique est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ère} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
140,22 \$	30	140,22 \$

CINQ (5) REPRÉSENTATIONS ET MOINS

Lorsque le producteur garantit cinq (5) représentations et moins, l'artiste est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ère} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
54,85 \$	45	140,18 \$

SUBSTITUT

La fonction de substitut se paie au moins :

Tarif de la 1 ^{ère} représentation	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
316,92 \$	140,22 \$

INTERVENTION

L'artiste engagé pour faire une intervention est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
148,61 \$	5	166,81 \$

SPECTACLE DE COMMANDE

L'artiste engagé pour faire un spectacle de commande est payé :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
64,23 \$	20	186,00 \$

SPECTACLE THÉMATIQUE

A) ANIMATION THÉÂTRALE

Tarif par représentation	Heures de répétition minimales garanties
169,46 \$	2

B) SPECTACLE COMPTE RENDU

Tarif création	Temps de préparation maximum (inclus)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise	Temps de préparation maximum (inclus)
208,52 \$	5 h	173,56 \$	0

SPECTACLE SUR MESURE

Durée du sketch	Temps de présence maximum	Temps de répétition maximum à la création uniquement	Tarif création	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
0 à 10 min. 59 sec.	2h	10h	224,16 \$	153,58 \$
11 à 20 min. 59 sec.	2h	12h	238,73 \$	163,57 \$
21 à 29 min. 59 sec.	2,5h	15h	253,29 \$	173,56 \$
30 à 44 min. 59 sec.	3h	18h	267,86 \$	183,54 \$
45 à 60 min. 59 sec.	3h	20h	282,44 \$	193,52 \$

MEURTRE ET MYSTÈRE

L'artiste engagé pour un spectacle « meurtre et mystère » est payé au moins selon le tableau suivant :

Tarif de la 1 ^{ère} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
140,42 \$	2	154,47 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

Capacité de salle	1-15 représentations	16-35 représentations
0-299	313,17 \$	626,33 \$
300-599	364,31 \$	728,67 \$
600-899	516,27 \$	1 032,54 \$
900 et +	677,49 \$	1 355,00 \$

Chaque représentation qui excède le droit d'utilisation acheté à la signature du contrat se paie au moins le

Capacité de salle	Tarif
0-299	28,14 \$
300-599	29,53 \$
600-899	36,80 \$
900 et +	43,88 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

L'artiste qui fait partie de la distribution et à qui l'on demande de participer à un enregistrement pour ledit spectacle est payé :

* conformément au tableau ci-dessous avec un minimum de deux heures (2) lorsqu'il s'agit d'un enregistrement visuel ou sonore et visuel

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2018	19,96 \$

* Les heures d'enregistrement doivent être payées en sus des heures de répétitions

RÉPLIQUE

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2018	19,38 \$

FRAIS DE SÉJOUR

a) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 7 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$	Demander à l'ACT un formulaire à remplir qui sera transmis à l'UDA - relatif à l'article 9-2.02

b) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins vingt-huit (28) jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$	635,14 \$

c) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 56 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	277,88 \$	549,12 \$

FRAIS DE TRANSPORT

En vigueur	Tarif du kilomètre
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	0,38 \$